

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE MIXTE
18 JUIN 2020**

**2020-30 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ET CONSTATATION DE LA
SINCÉRITÉ DES RETSES A RÉALISER – BUDGET ANNEXE ABATTOIR**

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 28

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 22

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 6

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 4

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 2

PRÉSENTS

Claude GERMAIN, Louis Garnier, Michel GIRAUDY, Eric MINORET, Simone PERGET, Jacqueline POLETTI, Georges TRESALLET, Cécile UTILE-GRAND, Viviane MERENDET (Bourg-Saint-Maurice)

Gilles FLANDIN, (Les Chapelles)

Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE, (Montvalezan)

Yannick AMET, Daniel EUSTACHE, (Sainte-Foy-Tarentaise)

Lionel ARPIN, Joëlle CAMPERS, Eric JACQUEMOUD, (Sééz)

Maud VALLA (Tignes)

Patrick MARTIN, , Gérard MATTIS (Val d'Isère)

Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Alain EMPRIN, (Villaroger)

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Michelle RENAULT (pouvoir à Jacqueline POLETTI)

Mathieu LECLERCQ (pouvoir à Lionel ARPIN)

Jean-Christophe VITALE (pouvoir à Maud VALLA)

Véronique PESENTI-GROS (pouvoir à Patrick MARTIN)

EXCUSÉS

Séverine FONTAINE, Gilles MAZZEGA,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Jean-Claude FRAISSARD

2020-30 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ET CONSTATATION DE LA SINCÉRITÉ DES RESTES À REALISER – BUDGET ANNEXE ABATTOIR

Monsieur Gaston PASCAL-MOUSSELDARD, Président, indique que les règles applicables en matière de vote des comptes administratifs des établissements publics de coopération intercommunale sont les mêmes que celles applicables aux communes (notamment les articles L. 1612-12, L. 2121-31, D. 2342-11, D. 2343-3 et D. 2343-5, du CGCT).

Il rappelle que le Président en exercice ne peut pas présider la séance de vote des comptes administratifs. Il peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote (article L. 2121-14 du CGCT). Monsieur Gaston PASCAL-MOUSSELDARD propose que l'assemblée désigne le Président de cette séance.

Monsieur Gérard MATTIS, Vice-président, est élu Président de la séance.

Monsieur Gérard MATTIS indique que le compte administratif 2019 du budget annexe Abattoir se résume par section comme suit :

Fonctionnement

Recettes	64 909.38 €
Dépenses	64 909.38 €
Report 2018	

Investissement

Recettes	58 484.99 €
Dépenses	105 150.87 €
Report 2018	112 427.31€

Dès lors, le résultat consolidé du budget Abattoir pour l'exercice 2019, s'élève à 130 670.81 €.

Par ailleurs, il convient également de se prononcer sur la sincérité des restes à réaliser :

Recettes	28 380.11 €
Dépenses	792.00 €

Ainsi, compte-tenu de ce qui a été précédemment exposé, il est demandé d'approuver le compte administratif 2019 du budget annexe Abattoir et de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

Monsieur Gaston PASCAL MOUSSELARD quitte la salle.

Vu la loi d'urgence n°2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de COVID-19 ;

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 disposant de l'abaissement du quorum de l'assemblée délibérante à un tiers de ses membres en exercice ;

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le compte administratif 2019 pour le budget annexe Abattoir
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser du budget annexe Abattoir

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Gaston PASCAL MOUSSELARD**

